

Hebdo Canada

Volume 1, N° 22

le 6 juin 1973



Affaires extérieures External Affairs
Canada Canada

Se retirer de la CICS: décision ferme et définitive du Canada, 1

Réunion de consultation avec les universités, 3

Édifice dédié aux "Travailleurs du Canada", 3

San Francisco rend hommage à des films canadiens, 3

Exposition d'art canadien contemporain à Paris, 3

Les Japonais s'intéressent au curling, 4

Cliniques itinérantes pour les arriérés, 4

Murale esquimaude offerte au Centre national des Arts, 5

Expansion de l'infrastructure aéronautique du Nord canadien, 5

Interdiction de la chasse sportive au béluga, 6

Programme quinquennal de construction d'installations de recherche, 6

Libération de l'homme?, 6

Se retirer de la CICS: décision ferme et définitive du Canada

Allocution prononcée à la Chambre des communes par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, sur la participation canadienne à la CICS après le 31 mai 1973:

Lorsque je me suis adressé à la Chambre le 27 mars, j'ai déclaré que le Gouvernement avait décidé de prolonger la participation canadienne à la CICS jusqu'au 31 mai et que d'ici là, le Gouvernement déciderait soit d'y demeurer, soit de s'en retirer.

J'ai dit alors (comme on pourra le constater en consultant la page 2630 du *Hansard*) que nous retirerions notre contingent le 30 juin à moins que la situation ne s'améliore sensiblement ou que certains indices ne permettent d'escompter un accord politique imminent entre les deux Parties sud-vietnamiennes.

Il s'agit là d'une décision grave, et c'est ainsi que le Gouvernement la juge. Je crois que le Canada jouit d'une réputation de responsabilité dans les affaires internationales. Nous avons assumé des rôles d'observateurs et de responsables du maintien de la paix plus souvent qu'aucun autre pays et nous demeurons disposés à offrir nos services là où nous pouvons être utiles. Nous avons également appris, au cours de cette expérience variée et étendue, dont dix-neuf ans en Indochine, certaines choses au sujet des conditions qui sont nécessaires pour le succès du maintien de la paix et de l'activité d'observateur de la paix.

Les députés se rappelleront les efforts que le Gouvernement a déployés pour créer les conditions qui aideraient à améliorer la probabilité du bon fonctionnement de la Commission internationale de contrôle et de surveillance prévue dans l'Accord de Paris sur le Vietnam. Je ne les énumérerai pas de nouveau aujourd'hui. On trouvera dans le Livre blanc que je déposerai au terme de la présente déclaration le dossier qui décrit l'attitude du Canada

face à la question de sa participation à la CICS jusqu'à la fin de mars 1973.

En bref, nous avons cherché à obtenir que la nouvelle Commission internationale soit impartiale, qu'elle constitue un organisme d'enquête, appuyé par les Parties à l'Accord de paix, et qu'elle dispose d'une liberté suffisante pour vérifier les faits au sujet d'une quelconque allégation de violation de l'Accord et pour en faire état rapidement, non seulement aux Parties à l'Accord, mais aussi à l'ensemble de la communauté internationale. Bien que nous n'ayons pas atteint tous les buts que nous nous étions fixés, j'estime qu'il est juste d'affirmer que nous avons contribué à instituer certaines améliorations, dans la forme tout au moins.

Ce que la CICS et nous-mêmes n'avons pu obtenir, c'est de faire régner la paix au Vietnam. Il faut imputer ce fait aux Parties à l'Accord de paix, et non à la CICS. Le Canada seul ne peut pas non plus obtenir que la CICS s'acquitte de la tâche de faire observer la paix et d'en faire rapport, tâche qui est prévue dans l'Accord de paix. Cela aussi dépend des Parties à l'Accord et des autres délégations membres de la Commission.

Malgré nos hésitations et nos doutes, nous avons accepté de participer à la Commission pour une période d'essai de 60 jours. Au terme de cette première période de 60 jours, nos hésitations et nos doutes s'étaient enracinés, mais de nombreux pays nous ont pressés de faire preuve de patience. C'est pourquoi nous avons accepté de prolonger notre participation de deux mois, période qui tire à sa fin.

En général, la situation ne présente aucun changement sensible susceptible

de modifier l'opinion que nous nous étions formée au terme des 60 premiers jours, malgré les efforts pénibles que le contingent canadien a déployés en vue de rendre possible le travail de la Commission internationale.

Permettez-moi de répéter que notre attitude découle de l'expérience antérieure que le Canada a acquise au sein de l'ancienne CICS et de la conception qu'il se fait du fonctionnement d'un organisme chargé de faire observer la paix. Nous ne critiquons pas l'Accord de paix. Nous avons accueilli cet Accord avec satisfaction, nous le considérons comme une entente valable qui prévoit une base de paix aussi saine et aussi honorable qu'il était possible d'en négocier une. Si les Parties décident de l'appliquer, et nous espérons qu'elles puissent encore y parvenir, cela pourrait amener une paix durable au Vietnam. Nous espérons que les efforts déployés par M. Kissinger et M. Le Duc Tho pour obtenir une observation plus rigoureuse de l'Accord seront couronnés de succès.

Nous en sommes cependant venus à la conclusion que la conception canadienne du fonctionnement de la Commission internationale n'a pas été acceptée et qu'il serait dans l'intérêt de tous les intéressés que nous nous retirions maintenant. Nous ne croyons pas non plus que le retrait du Canada exercerait une action déterminante sur les chances de la paix au Vietnam. Celles-ci dépendent des Parties à l'Accord de paix et non pas de la CICS. C'est seulement dans la mesure où les Parties coopèrent à l'observation rigoureuse de l'Accord et où elles sont disposées à recourir à la CICS comme moyen de renforcer l'Accord que la Commission peut exercer ses fonctions avec quelque espoir de succès.

Pendant toute la durée de notre présence au sein de la CICS, nous avons surtout cherché à faire preuve d'objectivité. Nous n'avons représenté aucune des Parties adverses. Nous avons insisté tout autant pour réclamer des enquêtes, et y participer, dans le cas des violations attribuées aux États-Unis et à la République du Vietnam que nous l'avons fait dans le cas de celles qu'on attribuait à la République démocratique du Vietnam et à l'autre partie sud-vietnamienne. Si la RVN ou les États-Unis étaient en faute, nous

l'avons dit. S'il fallait blâmer les autres Parties pour des violations du cessez-le-feu, nous l'avons dit aussi. Je tiens à assurer à la Chambre que nous n'avons pas à écouter sans mot dire, maintenant ou plus tard, les accusations, quelles qu'elles soient, selon lesquelles nous aurions fait preuve de partialité; nous avons lieu d'être fiers de l'attitude objective que nous avons conservée au sein de la Commission et des efforts que nous avons déployés pour que cette impartialité fasse intégralement partie des activités de la Commission.

J'ai aussi affirmé, dans la déclaration que j'ai prononcée à la Chambre des communes le 27 mars, que le Canada serait disposé à retourner au Vietnam afin de participer à la surveillance internationale d'une élection clairement conforme aux dispositions de l'Accord de Paris, ce qui signifiait avec l'accord et la participation des deux Parties sud-vietnamiennes. Il va de soi que notre participation ne serait pas nécessaire si l'on réussissait à remplacer le Canada au sein de la CICS. Je ne crois pas très probable qu'une élection se tienne comme il est prévu dans l'Accord, mais si tel était le cas (et nous voudrions alors étudier la situation soigneusement pour nous assurer qu'il s'agisse bien d'une élection de ce type) et qu'aucun pays ne se soit montré disposé à prendre la relève du Canada, nous accueillerions avec sympathie une demande voulant que nous retournions temporairement à la CICS à cette fin, à la lumière des circonstances qui régneraient alors et des possibilités que nous verrions d'exercer une surveillance efficace.

L'Accord de paix prévoit lui-même le remplacement des membres désignés de la CICS, soit le Canada, la Hongrie, l'Indonésie et la Pologne, ou de l'un quelconque d'entre eux. J'ai aussi déclaré que nous serions disposés à demeurer membres de la Commission jusqu'au 30 juin de façon à ce qu'on puisse nous trouver un remplaçant. Nous avons appris depuis que les entretiens qu'ont eus récemment M. Kissinger et M. Le Duc Tho reprendront en juin. Nous souhaitons accorder à ces entretiens toutes les chances de réussir et nous ne voudrions rien faire qui puisse les compliquer en fixant ce

qui pourrait sembler être un délai trop court pour permettre un accord sur le remplaçant du Canada à la Commission

Étant donné cette difficulté éventuelle, nous sommes disposés, si les parties à l'Accord le souhaitent, à demeurer au sein de la Commission pour une période se terminant après le 30 juin, mais pas plus tard que le 31 juillet. La décision du Canada de se retirer est ferme et définitive, mais la nouvelle souplesse qui l'accompagne devrait donner aux Parties le temps nécessaire pour remplacer la délégation canadienne. Si l'on devait nommer un successeur qui soit prêt à prendre la place du Canada avant le 31 juillet, nous serions évidemment disposés à ce que le transfert de nos responsabilités se fasse à une quelconque date antérieure qui serait acceptée de part et d'autre. Nous continuerons, il va sans dire, de nous acquitter de nos fonctions comme nous l'avons fait, au cours de la période de notre mandat à écouler au sein de la Commission.

En terminant, et je crois exprimer l'opinion de tous les membres de la Chambre, j'aimerais rendre hommage à M. l'ambassadeur Gauvin, au major général MacAlpine, à tous les autres membres de la délégation canadienne qui sont maintenant au Vietnam et à tous ceux qui les ont précédés depuis 1954. Malgré les contrariétés et les dangers, ils ont porté bien haut les couleurs du Canada; certains y ont même laissé leur vie. Ceux qui rentreront bientôt au Canada auront la satisfaction de savoir qu'ils ont tout fait pour ramener la paix à la population vietnamienne épuisée par la guerre. Notre délégation a assumé le plus lourd du fardeau d'organiser le travail de la Commission, et il faut attribuer une grande partie du succès qu'a pu connaître celle-ci à la compétence, au dévouement et à l'énergie des membres de notre délégation.

Les chercheurs d'Agriculture Canada, à Winnipeg (Manitoba) ont inventé un nouveau piège contre les insectes du grain entreposé. Mesurant environ huit pouces de longueur sur un pouce de diamètre, le dispositif peut être enfoui dans le grain pendant plusieurs jours pour augmenter les chances de détecter les infestations d'insectes.

Réunion de consultation avec les universités

Des représentants de quelque 26 universités et institutions s'intéressant aux questions internationales et des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures se sont réunis à Ottawa les 17 et 18 mai pour procéder à un échange de vues.

Le sujet à l'étude était: l'évolution du système international des grandes puissances. Cette évolution fut étudiée successivement dans le contexte de l'Asie et de la région du Pacifique, de l'Europe et du Canada.

Les moyens d'améliorer les consultations et la coopération entre la collectivité universitaire et le ministère ont aussi fait l'objet d'une discussion appropriée. Ces échanges se sont accrus depuis quelques années. Le ministère des Affaires extérieures détache maintenant certains agents auprès des universités, durant l'année universitaire, à titre de diplomates en résidence.

Par ailleurs, des universitaires viennent travailler pour des périodes de temps semblables au ministère.

Les séances d'étude étaient présidées par Messieurs Gordon Hawkins du Centre d'études de politique étrangère de l'Université Dalhousie, Gilles Lalande du département des Sciences politiques de l'Université de Montréal, M. M. Dale Thompson, Directeur du Centre des études canadiennes, École d'études internationales avancées de l'Université Johns Hopkins et M. John Holmes, professeur invité auprès de l'Université de Toronto, le Collège Glendon et l'Université York.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a présidé le dîner d'ouverture, où il a prononcé une allocution sur "L'étude sur les relations canado-américaines: Commentaires et critiques", qui fut suivie d'une période de questions très animée.



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, écoute avec intérêt une question du directeur exécutif de l'Institut

canadien des Affaires internationales, M. Robert Reford, lors du dîner d'ouverture de la réunion de consultation.

Édifice dédié aux "Travailleurs du Canada"

Le nouvel édifice du Congrès du Travail du Canada a été dédié le 15 mai aux "Travailleurs du Canada" par M. Donald MacDonald, président du CTC, au cours d'une cérémonie officielle. Il s'agit d'un immeuble à cinq

niveaux, en brique et en verre, d'aspect futuriste, surplombant le parc de la baie Mooney et la rivière Rideau à Ottawa.

L'immeuble est occupé depuis la mi-mars, lorsque les dirigeants du CTC

et son personnel de 70 membres y déménagent de l'ancien immeuble de l'avenue Argyle, également à Ottawa.

Les premier, quatrième et cinquième niveaux sont réservés au CTC. La Guilde des journalistes et l'Union des facteurs du Canada ont, eux aussi, établi leurs sièges sociaux dans l'immeuble qui doit servir exclusivement aux organisations syndicales.

L'édifice a été conçu par la firme de Schoeler, Heaton, Harvor et Menendez, qui a également à son actif le pavillon du Canada à l'Expo 67 ainsi que le siège social de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, à Ottawa.

San Francisco rend hommage à des films canadiens

La première de la Côte ouest des États-Unis de *Mon Oncle Antoine*, film remarquable de l'Office national du film, a eu lieu récemment à San Francisco. Cette projection a inauguré un festival cinématographique spécial organisé en hommage à l'ONF et aux films canadiens. D'une durée d'un mois, le festival s'est terminé le 5 juin.

Le Musée d'Art de San Francisco et le Surf Theatre, qui en sont les commanditaires, affichent des programmes de quelques-uns des courts métrages les plus populaires que l'ONF ait réalisés depuis quelques années ainsi qu'un choix d'autres longs métrages canadiens.

Le long métrage de Claude Jutra, déjà primé à plusieurs reprises, a été en outre acclamé comme le meilleur jamais réalisé au Canada.

Exposition d'art canadien contemporain à Paris

Le Conseil des Arts du Canada et le ministère des Affaires extérieures ont annoncé pour l'été 1973 la tenue d'une importante exposition d'art canadien contemporain à Paris, dans le cadre des échanges culturels France-Canada. Intitulée *Canada - Trajectoires 73*, cette exposition aura lieu au Musée d'art moderne de la ville de Paris du 14 juin au 19 août.

L'exposition illustrera les tendances et les recherches les plus récentes de l'art canadien dans les domaines de la peinture, la sculpture, la céramique, le

cinéma, la création collective et la magnétoscopie.

Une place de choix sera réservée à cette dernière forme d'expression. Des bandes vidéo produites par des artistes et groupes d'artistes canadiens seront présentées sur grand écran. De plus, un centre de production organisé par Société nouvelle dans le cadre de l'exposition permettra à des producteurs français et européens de réaliser au cours de l'été, sur un équipement canadien et avec le concours technique d'animateurs canadiens, une quinzaine de productions magnétoscopiques.

Conçue par la section ARC (animation, recherche, confrontation) du Musée d'art moderne de la ville de Paris, et organisée avec la collaboration du Conseil des Arts du Canada, l'exposition *Canada - Trajectoires 73* a été rendue possible grâce au concours du ministère des Affaires extérieures du Canada et du ministère des Affaires étrangères de France, de l'Association française d'action artistique et de la Direction de l'Action culturelle de la ville de Paris.

Les Japonais s'intéressent au curling

Par suite d'une campagne commerciale menée depuis trois ans par le ministère ontarien de l'Industrie et du Tourisme, le Japon aura peut-être dès cet automne sa première salle de curling, dotée, depuis le système de réfrigération jusqu'aux vêtements, d'équipement et de matériel fabriqué en Ontario.

Dix représentants du groupe Tokyu Kosan, dont le siège social se trouve à Tokyo, se sont rendus à Toronto le mois dernier dans le but principal d'assister au Championnat international de curling junior et de trouver des fournisseurs et des fabricants d'équipement de curling.

Le groupe, composé d'architectes, de créateurs-dessinateurs, de techniciens et d'administrateurs, a visité plusieurs autres salles de curling de Toronto.

Le ministère de l'Industrie et du Tourisme a commencé à négocier avec le groupe Tokyu Kosan il y a trois ans après que des représentants de cette dernière eurent manifesté le désir d'introduire le curling au Japon. Le président de Tokyu Kosan s'est rendu en Ontario en mars et, peu après, le

bureau du ministère à Tokyo a informé la Direction des services de commercialisation qu'un groupe de dix personnes effectuerait une visite en avril.

Dans un télégramme adressé au ministère ontarien de l'Industrie et du Commerce, le groupe Tokyu Kosan a annoncé qu'il se propose d'ouvrir plusieurs salles dans l'île de Hokkaido d'ici à septembre.



Le curling qui compte parmi les sports d'hiver les plus populaires au Canada, sera peut-être bientôt très en vogue au Japon. L'équipement des salles de curling japonaises sera fabriqué en Ontario.

Cliniques itinérantes pour les arriérés

Le Centre Alvin-Buckwold de l'Université de la Saskatchewan, à Saskatoon, a fondé des cliniques itinérantes comme moyen efficace d'amener les services spécialisés aux retardés.

Depuis 1967, une équipe du Centre s'est rendue régulièrement visiter les collectivités du nord-ouest de la Saskatchewan afin d'examiner les enfants et les adultes retardés que lui envoyaient les médecins locaux, et d'établir un diagnostic. C'est là un projet-pilote qui vient d'être mis en route en Ontario et aux États-Unis.

A partir d'un projet-pilote assez modeste de cliniques mensuelles à Prince Albert, le programme a pris peu à peu de l'expansion et englobé plusieurs collectivités.

Selon le Dr W.A. Zaleski, directeur du Centre, les cliniques itinérantes ont été accueillies avec enthousiasme par les résidents de chaque communauté et elles ont permis à l'Université d'assurer un service dont avaient besoin les collectivités situées à la périphérie de Saskatoon. Les cliniques se sont révélées utiles pour la coordination des ressources locales disponibles, pour stimuler la participation communautaire et, à l'occasion, pour mettre en oeuvre des projets qui n'existaient pas auparavant.

L'équipe itinérante se compose de deux médecins, de deux psychologues, d'un travailleur social et d'un technicien de laboratoire. Des auxiliaires comme des psychologues scolaires, des travailleurs communautaires spécialisés en arriération mentale, des infirmières en santé publique ainsi que des professeurs d'enfants retardés sont invités à y participer.

L'équipe diagnostique l'état de santé mentale et physique des sujets qui lui sont envoyés et tente d'établir quelles sont les réactions et les difficultés de la famille qui accepte et prend en charge un enfant retardé. Grâce à ce service, l'équipe tente d'assurer le meilleur fonctionnement possible, actuel et futur, de chaque enfant ou adulte. A cette fin, on dispense aux parents des conseils professionnels, des renseignements sur la façon de s'y prendre pour réaliser un état sain d'adaptation sociale et de stabilité ainsi que l'orientation requise face aux problèmes de comportement et à des handicaps particuliers. Les meilleures méthodes d'enseignement font l'objet de discussions avec les professeurs ainsi que les dispositions minifiées à l'égard de l'enseignement professionnel et l'opportunité de l'organiser. On établit, au besoin, des programmes d'enseignement au foyer à l'intention des enfants d'âge pré-scolaire. On fait passer un examen aux enfants et à leurs mères afin de déceler chez eux des anomalies biochimiques susceptibles de se rattacher à l'arriération mentale.

Après chaque séance de consultation, l'équipe de la clinique s'entretient avec le personnel local et elle établit le traitement, la formation et l'orientation à suivre par la suite, au besoin, ainsi que la façon générale de traiter chaque cas.

Murale esquimaude offerte au Centre national des Arts



Photo: Canadian Press

La plus récente acquisition du Centre national des Arts: une murale de l'artiste esquimaude Jessie Oonark. On

voit sur la photo l'artiste, Madame Oonark, en compagnie du donateur M. William Teron.

M. William Teron, membre du Conseil d'administration du Centre national des Arts, a fait don à cet organisme d'une murale de 21 pi sur 13 pi de l'artiste esquimaude Jessie Oonark. M. François Mercier, président du Conseil d'administration, a reçu l'oeuvre le 17 mai, au foyer principal; la remise a eu lieu en présence de l'artiste et du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien.

Née vers 1906, Jessie Oonark est venue à Baker Lake dans les années 1950. Ses dessins ont d'abord paru dans le *Catalogue annuel (1960) de gravures du cap Dorset* et ont vite fait connaître son talent exceptionnel. La plupart des murales de Jessie Oonark empruntent leurs éléments au mystère et à la mythologie. Sa mémoire fertile en détails et sa vive imagination concourent à donner à ses oeuvres leur caractère magistral. Reconnue sur le plan international comme l'une des grandes artistes esquimaudes, Madame Oonark considère ses tableaux et ses

murales comme l'expression de "ses rêves".

La murale offerte est caractéristique de l'art des Esquimaux du Keewatin. Les figures de feutre aux chaudes tonalités, dépeignent des légendes esquimaudes telles la Femme-Oiseau, des scènes de chasse et des danses rituelles. Oiseaux, monstres, animaux, esprits et créatures demi-humaines ornent la murale qui sera accrochée au mur de l'escalier menant du foyer principal à la mezzanine de l'Opéra.

Après la présentation de la murale de Jessie Oonark on a fait la projection du film *Pitseolak: Images de ma vie*, Réalisée par l'ONF, cette bande s'inspire des dessins et du livre portant le même titre. L'artiste esquimaude Pitseolak assistait à la projection.

Pitseolak habite le cap Dorset sur la terre de Baffin. Artiste de talent, elle a produit de nombreuses gravures, pierres sculptées et dessins en couleurs ou monochromes. Ses dessins, qui reflètent la vigueur et la fraîcheur

d'un esprit éveillé, font revivre le passé et les légendes esquimaudes. Le livre *Pitseolak: Images de ma vie*, dont s'inspire le film, constitue son autobiographie. Elle y raconte son enfance vécue à la manière des anciens Esquimaux et les changements apportés par l'arrivée des étrangers venus du Sud.

Expansion de l'infrastructure aéronautique du Nord canadien

Le ministre des Transports, M. Jean Marchand, a annoncé récemment qu'un programme de \$3.7 millions pour l'expansion et l'amélioration de l'infrastructure aéronautique dans l'Arctique canadien, se poursuit de façon continue et comprend l'aménagement d'installations de navigation destinées à répondre aux besoins actuels et futurs.

Ces services et installations viennent répondre aux besoins indiqués par les compagnies de transport qui, elles-mêmes, s'efforcent de satisfaire aux besoins aéronautiques toujours croissants des régions qu'elles desservent dans les Territoires du Yukon et du Nord-Ouest.

Les compagnies de transport aérien du Nord détiennent des licences leur permettant d'assurer des services réguliers et ils s'efforcent de respecter les horaires établis dans la plupart des localités, lorsque les conditions économiques et météorologiques le permettent.

Le ministère des Transports est conscient du fait qu'avec les progrès de la technique et la croissance des activités dans le Nord, les besoins en infrastructure aéronautique augmenteront également.

De concert avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord (AIN) et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le ministère aménage des pistes, des aérogares et des aides radio à la navigation aérienne dans les communautés où le besoin s'en fait suffisamment sentir.

Grâce à ces mesures et en garantissant l'efficacité et la sécurité du système de transport aérien par des inspections et un soutien administratif, les compagnies de transport aérien sont à même d'offrir en temps opportun un service économique répondant aux besoins des habitants du Nord et à

ceux des sociétés d'exploitation des ressources naturelles.

Une partie du programme d'aide à la navigation aérienne exige l'aménagement, l'an prochain, d'un certain nombre de radiophares omnidirectionnels, à très haute fréquence et de stations de télémétrie (VOR/DME) à Yellowknife, Resolute Bay, Whitehorse, Frobisher Bay et Cambridge Bay. L'installation de telles stations à Fort Simpson, Normna Wells, Inuvik et Watson Lake devrait être entreprise, prévoit-on au cours de l'été prochain.

Interdiction de la chasse sportive au béluga

Le Canada a interdit la chasse au béluga par les sportifs. Dans une déclaration conjointe faite récemment, M. Jack Davis, ministre de l'Environnement, et M. Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord, ont annoncé qu'aucun permis ne serait délivré cet été pour la chasse sportive de la baleine, dans la baie d'Hudson ou ailleurs.

Selon les deux ministres, "la décision donne suite à l'inquiétude que l'on a manifestée au sujet des aspects "sportifs" de cette chasse et des méthodes employées".

"Les amateurs, armés de harpons et de carabines, peuvent faire souffrir inutilement ces bêtes; de plus, ceux qui connaissent les habitudes du béluga savent que cette chasse peut difficilement passer pour un sport puisque tuer un de ces cétacés est d'une facilité extrême, ceux-ci n'ayant aucune possibilité, ni même aucune velléité de s'enfuir."

Les bélugas sont de la famille des dauphins. Ils mesurent environ douze pieds et pèsent 1,000 livres, en moyenne. Ces mammifères à peau blanche fréquentent l'océan Arctique, la baie d'Hudson surtout, et le golfe Saint-Laurent.

Des permis de chasse sportive au

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraîtra tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title "Canada Weekly".

béluga ont été délivrés pour la première fois en 1955 en marge de la chasse commerciale à la baleine, organisée à Churchill, au Manitoba. Les prises des sportifs ont toujours été peu nombreuses; ainsi, dans la meilleure année, 1968, on a abattu 16 animaux seulement. Depuis que l'usine de Churchill a été fermée, en 1969, les sportifs n'ont tué aucun béluga.

Les ministères fédéraux de l'Environnement et des Affaires indiennes et du Nord cherchent encore des moyens de permettre aux habitants du Nord d'exploiter le béluga comme source de revenu.

Programme quinquennal de construction d'installations de recherche

Le ministre fédéral de l'Environnement, M. Jack Davis, a annoncé récemment la mise en place d'un programme de construction d'un montant de 77.3 millions de dollars, étalé sur une période de six années et visant à l'aménagement d'installations de recherche sur les pêches, les forêts, l'océanographie et l'environnement, ainsi que d'installations opérationnelles.

Le ministère vient d'obtenir l'accord de principe du Conseil du Trésor, au sujet du programme, sous réserve de l'examen du coût détaillé de chaque projet de l'ensemble. On trouvera ci-après la liste des aménagements visés par le programme et la date prévue d'achèvement des travaux:

1) Centre de recherche forestière des Grands lacs – Sault-Sainte-Marie (Ontario) – Coût: 8.7 millions de dollars. Ce centre abritera les installations de recherche qui se trouvent actuellement à Sault-Sainte-Marie, ainsi que celles se trouvant dans des bâtiments provisoires. Date prévue d'achèvement des travaux: 1975.

2) Centre de l'environnement du Pacifique – Vancouver (C.-B.) – Coût: 31.3 millions de dollars. Le centre abritera l'administration régionale du Service de l'environnement atmosphérique, du Service de la gestion de l'environnement et de celui de la protection de l'environnement. Il servira aussi de point central pour d'autres activités du ministère, sur la Côte ouest. Date prévue d'achèvement des travaux de la phase I: 1976.

3) Centre de l'environnement de

Terre-Neuve – Saint-Jean (T.-N.) – Coût: 10.4 millions de dollars. Le centre est destiné aux Services des pêches, des forêts et de la protection de l'environnement. Date prévue d'achèvement des travaux: 1977.

4) Institut d'océanographie – Patricia Bay (C.-B.) – Coût: 9.8 millions de dollars. Cet organisme est destiné à la Direction des sciences de la mer, d'Environnement Canada. Date prévue d'achèvement des travaux: 1977.

5) Institut d'océanographie de Bedford – Dartmouth (N.-É.) – Coût: 9 millions de dollars. Il s'agit là de travaux d'agrandissement des installations de recherche marine de l'Institut. Date prévue d'achèvement des travaux: 1978.

6) Centre de recherche forestière des Maritimes – Fredericton (N.-B.) – Coût: 8.1 millions de dollars. Le centre en question est destiné à remplacer les installations de recherche se trouvant sur le campus de l'Université du Nouveau-Brunswick. Date prévue d'achèvement des travaux: 1978.

Évoquant le programme global d'investissements du ministère qu'il dirige, M. Davis a déclaré qu'il y a longtemps que ses services ont agrandi leurs installations de base. Aujourd'hui, face à la demande accrue en informations biologiques, en études sur les effets que subit l'environnement et en expériences sur la pollution, demande émanant de l'industrie, des municipalités et des provinces, Environnement Canada doit agir. Il le fait en construisant davantage de laboratoires. Le ministre est convaincu que les avantages seront considérables.

Libération de l'homme?

Un cours de survie pour célibataires sera offert aux élèves de 12e année dans les écoles de Vancouver en automne. Le cours, conçu par les départements d'économie domestique pour aider les jeunes hommes à se débrouiller quand ils vivent seuls, portera sur les matières suivantes: cuisine, couture, ameublement d'appartements et arts créateurs.